



Reconnaissance d'un enfant d'une femme mariée

Par tata64

Bonjour,

Ma compagne attends un bébé alors qu'elle est en instance de divorce d'un premier mariage. Puis-je reconnaître l'enfant sachant que son divorce n'est pas encore prononcé?

Je rappelle qu'elle est séparée de son mari depuis 3 ans et qu'une ordonnance de non conciliation a été rendue.

Je vous remercie d'avance de votre réponse

Par morobar

Bonjour,

Un excellent développement ici:

[url=https://www.avocat-omer.fr/blog/divorce-amiable/reconnaissance-paternite/#:~:text=Lorsque%20l%E2%80%99%C3%A9pouse%20tombe%20enceinte%20pendant%20la%20proc%C3%A9dure%20de,pas%20indispensable%20d%E2%80%99effectuer%20une%20reconnaissance%20anticip%C3%A9e%20de%20paternit%C3%A9.]https://www.avocat-omer.fr/blog/divorce-amiable/reconnaissance-paternite/#:~:text=Lorsque%20l%E2%80%99%C3%A9pouse%20tombe%20enceinte%20pendant%20la%20proc%C3%A9dure%20de,pas%20indispensable%20d%E2%80%99effectuer%20une%20reconnaissance%20anticip%C3%A9e%20de%20paternit%C3%A9.[/url]

Par tata64

Mes sincères remerciements pour votre réponse. Bonne journée